

GUIDE PRATIQUE POUR VOTRE REINSCRIPTION EN LIGNE ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

REMARQUES

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour réaliser votre inscription en ligne.

La saisie sur Internet n'est qu'une étape du processus et ne vaut pas inscription définitive.

Votre inscription administrative ne sera effective qu'après réception de la fiche récapitulative de votre saisie et vérification des pièces fournies.

La conformité des pièces administratives transmises pour le renouvellement de votre inscription conditionnera la mise de votre carte d'étudiant, la remise des certificats de scolarité ainsi que celle du décompte des frais réglés.

Tous les étudiants en formation initiale (y compris les apprentis), doivent souscrire à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (95 euros ou montant nul pour les étudiants boursiers) sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

■ Quand et comment vous inscrire ?

Connexion sur le site d'inscription à partir du **24 août 2022** à l'adresse suivante :

<http://reinscription.inp-toulouse.fr>

La durée d'une inscription est estimée à environ 15 minutes.
Le serveur sera fermé de 04h00 à 05h00 (heure française).

Avant de vous connecter, munissez-vous des informations suivantes :

- **votre numéro d'étudiant**, indiqué sur votre certificat de scolarité remis lors de votre précédente inscription (n° à 8 chiffres commençant par l'année de votre 1^{ère} inscription à l'INP). Vous pouvez trouver ce numéro via Planète INP sur « Mon dossier scolaire »,
- **votre carte bancaire** pour le paiement en ligne.

L'inscription en ligne doit être réalisée en une seule fois. Si vous quittez la session en cours d'enregistrement, toutes les informations déjà saisies seront perdues.

Vous devrez reprendre la totalité de la procédure d'inscription.

Des cellules d'aide vous guideront tout au long de la saisie des données nécessaires à l'inscription.

Après la saisie, un récapitulatif des données est affiché. Il vous permettra de vérifier l'exactitude des informations saisies, éventuellement d'apporter les modifications nécessaires.

Vous devez télécharger la fiche récapitulative de votre inscription, obligatoire pour la validation de cette dernière. Vous devrez la déposer avec toutes les autres pièces justificatives sur la plateforme correspondante (<https://dematpj.inp-toulouse.fr/pjweb/page/login.jsf>)

Puis, validez **ensuite** votre inscription.

Votre réinscription sera prise en compte quand le message « Votre demande de réinscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2022-2023 » sera affiché à l'écran.
Un mail de confirmation finalisera la procédure.

■ Quelles pièces administratives fournir pour votre renouvellement d'inscription ?

Vous devrez déposer les documents justificatifs en ligne :

<https://dematpj.inp-toulouse.fr/pjweb/page/login.jsf>

La fiche récapitulative, l'attestation d'assurance scolaire et la notification (2022-2023) définitive ou conditionnelle de bourse pour les boursiers du CROUS.

Si vous ne disposez pas de cette notification au moment de l'inscription, vous devrez acquitter intégralement les frais d'inscription, qui vous seront ensuite remboursés sur présentation de l'attestation et d'un RIB.

Pour les étudiants étrangers hors Espace Economique Européen : photocopies du titre de séjour ou du visa étudiant et du passeport.

Pour les étudiants étrangers ressortissants de l'EEE : photocopie du passeport.

Liste des pièces justificatives : ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

■ Comment finaliser votre inscription ?

Si vous êtes présent(e) à l'ENSAT à la rentrée, vous devez vous munir de votre fiche récapitulative de saisie et des différents documents demandés. Les inscriptions seront finalisées **le 13 septembre pour les 2A et le 19 septembre pour les 3A.**

Si vous n'êtes pas présent(e) à l'ENSAT à la rentrée, vous devrez déposer les pièces justificatives dématérialisées en ligne.

Vous devrez également nous envoyer dans les jours suivants cette inscription le récapitulatif détaillé de votre saisie, les documents justificatifs, le chèque du montant des droits d'inscription à acquitter ainsi que la carte d'étudiant.

Tous ces documents sont à transmettre par courrier, **au plus tard le 1^{er} Octobre 2022**, à l'adresse suivante :

ENSAT
Service Scolarité - Inscriptions
Avenue de l'Agrobiopole
BP 32607 Auzeville-Tolosane
31326 Castanet-Tolosan Cedex

■ Quels sont les droits d'inscription ?

Ils s'élèvent à :

- **601 €** pour un étudiant non boursier.
- **Montant nul** pour un étudiant boursier ou pour un étudiant en formation continue ou pour un étudiant en contrat de professionnalisation.

Vous trouverez ci-joint le décompte des sommes à payer et les exonérations des droits universitaires.

■ Quels sont les modes de paiement ?

A la fin de la procédure d'inscription, **deux choix de paiement** vous seront proposés.

1) Paiement en 1 fois par carte bancaire de la totalité des droits d'inscription : cocher « paiement immédiat par CB » (pour un montant compris entre 180 euros et 1 500 euros),

2) Paiement en 3 fois par carte bancaire (cocher « paiement 3 fois »).

Le paiement est proposé via un site sécurisé pour un montant compris entre 180 euros et 1 500 euros.

- le premier tiers est prélevé le jour de l'inscription,

- les deux autres tiers seront prélevés, respectivement 30 jours et 60 jours après l'inscription,

Attention : Si vous choisissez ce mode de paiement, vous devez vous assurer de la disponibilité des fonds lors des 3 prélèvements, sous peine d'un contentieux avec l'Agence Comptable de l'INP.

3) Le paiement différé par chèque doit rester exceptionnel.

■ Consultation de votre inscription

Vous pouvez à tout moment aller consulter les informations que vous avez saisies à l'adresse :

<https://consultation.inp-toulouse.fr>